

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21/11/2020

**Présents** : Romain Delcroix, Anaïs Pion, Samuel Dubois, Théo Dubesse et Marco Faudon

**Invités** : Guillaume Martin

## 1. Forum des associations :

Romain était présent au forum des associations le 6/09/2020. Théo et Marco sont également venus. Très peu de demandes jeunes contrairement aux adultes, si on compare aux années précédentes. Beaucoup se sont renseignés principalement sur le créneau entraînement adulte.

## 2. Club :

Au 01/11/2020 le club compte 110 licenciés : 38 adultes et 72 jeunes.

2 jeunes n'ont pas encore rendu leur licence.

Une grosse baisse de licencié : des départs et surtout des non-renouvellements. Le Covid a un effet négatif sur tous les sports d'intérieur, et ça se ressent.

25.7% de licenciés en moins : -19.6 % chez les jeunes / -37.8% chez les adultes

Perte d'environ 2300€ au niveau des licences pour le club.

Annule-t-on les majorations de licence pour cette saison dû au COVID ?

**Vote CA : 4 Pour / 0 Contre / 1 absence**

Exceptionnellement pour cette saison mais sera bien rappeler l'Année prochaine.

## 3. Tournoi jeune :

Le tournoi jeune a été annulé car nous avons eu la confirmation d'autorisation tard. Cependant nous n'avons pas le droit pour mettre en place une buvette, ni utiliser les vestiaires.

L'annulation représente une perte d'environ 250-300€

Le Club se repositionnera sur une prochaine date pour le tournoi jeune.

En accord avec le Codep, un stage de détection jeune pour le collectif de Savoie à été mise en place mais faute de participant, il a été annulé.

Enfin, le Codep informe que dès la saison prochaine, toute l'organisation des tournois jeunes serait à nouveau donner aux Club.

## 4. Tournoi Adulte :

Anaïs a repris l'organisation du tournoi Halloween Bad. Malheureusement le 22 octobre, le préfet a annoncé l'interdiction des compétitions à destination des adultes. Le club a annulé le tournoi et remboursé toutes les inscriptions.

Un grand Bravo à Anaïs qui a fait un boulot monstrueux en très peu de temps. Nous avons eu 79 inscriptions en seulement 15 jours de communication.

Retour du JA par rapport : continuer sur des petits tableaux pour avoir moins de boulot et faire des demi-journées pour être attractif pour les joueurs.

Anaïs propose de faire quelque chose pour le JA afin de le remercier d'avoir quand même participé à toute l'organisation ? (Exemple : des chocolats, un petit panier garni... d'une quinzaine d'euro environ).

### **Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Le tournoi fait une perte d'environ 800€ pour le club

Tournois annulés : le Codep a envoyé un document répertoriant d'aides mises en place pour soutenir les clubs en difficulté. Le CA va se pencher sur ce document pour essayer de prétendre à une aide dû à l'annulation de leurs événements.

### **5. Stage Jeune :**

Le Stage a été maintenu car le décret du préfet autorisait les entraînements pour les mineurs. La Mairie nous a également confirmé que le club pouvait l'organiser.

17 inscrits avec pas mal de nouveaux licenciés.

Très bon stage avec beaucoup d'implication

Romain, Théo, Lola présents pour aider sur le stage.

Bilan : 560€ de bénéfices pour le club. Les heures du Salarié ont été prise sur contrat.

Prochain stage du 15 au 18 Février 2021 de 9h à 12h30.

### **6. Partenariats :**

Le contrat de partenariat avec Ab-Sport a été renouvelé pour cette saison.

Arnaud Bonnet, Pâtissier Chocolatier sur Challes les eaux, a contacté le club pour proposer 2 partenariats :

- Pour les fêtes de fin d'année : proposer aux licenciés des friandises faites maisons où 15 % de la valeur est reversée au club.
- Pour la galette des rois, il proposera des galettes mettant en avant les associations sportives. Romain lui a transmis le logo du club.

Une agence immobilière de Challes les eaux a contacté Anaïs pour proposer un partenariat avec le club. Anaïs va se renseigner sur quels sont les termes exacts du partenariat + la méthode de communication.

### **7. Club Avenir :**

La Fédération a négocié avec le ministère des sports pour demander une dérogation pour les clubs avenir jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre pour le moment. Suite à cette autorisation, Le club a demandé la dérogation visant Jade Dubois, référencé dans le contrat Club Avenir, pour pouvoir continuer ses entraînements. La Mairie a accepté.

Cependant plusieurs questions doivent se poser :

Le contrat impose que l'entraîneur avenir intervienne pour 6h d'entraînement sur les 8h. Mais la Fédération nous a confirmé qu'elle serait moins regardante sur le nombre d'heure qu'en période de confinement, laissant ainsi au club le choix de ne pas faire intervenir Sergio, ou bien de 2 à 8h.

Après des débats, le CA vote pour que Sergio fasse 2h entraînement par semaine dans le cadre du club avenir avec Sergio aux commandes jusqu'au déconfinement.

Sam ou/et Romain encadreront les 6h restante.

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Suite à ce point, Romain nous a informé du décès de Mme D'Agostin, élue aux sports.

Le club a adressé toutes ses condoléances à la Mairie de Challes les Eaux.

Il nous informe également que Sergio et lui ont eu rendez-vous avec la nouvelle interlocutrice pour les associations : Mme Grunenwald. Elle prend rendez-vous avec toutes les associations de la commune.

## **8. Salarié :**

**Rappel :** Le CA voté pour le paiement des 3 jours de carences liés à son arrêt de travail.

Le contrat de Sergio a été rédigé suivant les conseils du Cosmos, mais n'est pas encore corrigé vu qu'il manque certaines informations : nombre d'heure, salaire ....

Romain envoie le contrat pour engager les débats sur les éléments manquants. Il faut qu'une le contrat soit rempli pour être envoyé en correction pour le début des vacances de Noël.

Au 1<sup>er</sup> Novembre 2020, Sergio a été mis au chômage partiel suite au confinement. Le club est pour le moment fermé jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre si le contexte s'améliore.

Anaïs a commencé les démarches pour avoir les aides de l'Etat.

Le club maintient-il le complément manquant du chômage partiel ?

**Vote CA : 5 Pour / 0 contre**

## **9. Covid :**

Le 22 Octobre, le préfet annonce le passage en zone renforcé et le couvre-feu en Savoie. Ce décret stipule que la pratique du sport dans un gymnase est interdite pour les adultes mais peut continuer pour les jeunes encadrés.

Le 28 octobre, le président de la république annonce le reconfinement de la France jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Fermeture du gymnase pour tous les licenciés

De lors des annonces de ces décisions aux licenciés, des demandes nous ont été remonté pour le remboursement des licences.

Comme annoncé lors de l'AG, le club attendait un retour des instances supérieurs pour se positionner.

La Ligue Aura a posté un article émis par la FFBad :

<https://badminton-aura.org/2020/11/02/le-point-legal-de-novembre-peut-on-se-faire-rembourser-sa-cotisation/>

Le CA vote pour ne pas rembourser les licences comme l'explique cet article

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Le sujet sera remis sur la table en fonction l'évolution de la situation COVID et de la situation financière du club en fin de saison (aucune décision ne peut être prise pour le moment car impossibilité de savoir combien de temps va (vont) durer le(s) confinement(s) et si les aides pour l'activité partielles seront maintenues. A noter que le club a déjà eu de grosses rentrées financières annulées (baisse des licences, annulation de deux tournois), et de grosses incertitudes restent encore concernant la possibilité d'organiser les prochains évènements prévus ainsi que les sponsors possibles.

#### **10. Remise à plat des décisions des années précédentes pour cette saison 20/21 :**

Le CA est-il d'accord pour que Sergio puisse assister aux réunions lorsque cela est nécessaire ?

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Le CA est-il d'accord pour que le club finance les formations aux bénévoles pour cette saison ?

**Vote CA : 3 Pour / 0 Contre / 2 absentions**

Le CA est-il d'accord pour que Sergio ne travaille que 3 jours par semaine ? (Demande qu'il avait faite également pour son nouveau contrat)

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Applique-t-on une tarification réduite pour les membres CA ?

**Vote CA : 0 Pour / 5 Contre**

Le CA est-il d'accord pour que le club finance la licence du Salarié ?

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Est-ce que le club prend en charge les frais de réunion pour cette saison ?

**Vote CA : 0 Pour / 5 Contre**

Est-ce que le club prend en charge les frais des sorties extra-bad lors des stages pour cette saison ?

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Le CA est-il d'accord pour que Rémy Ondet ne paye que la part club + option entraînement pour cette saison 20-21 ?

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Que doivent payer les joueurs extérieurs qui souhaitent venir jouer dans le Club ? [La cotisation club](#)

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Que doivent payer les joueurs extérieurs licenciés qui souhaitent venir jouer dans le Club en périodes de vacances scolaires ?

**Forfait de 40€ priorités aux joueurs du club**

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

Comment repartit-on financièrement les subventions attribuées dans le cadre du club avenir et PJD ?

**Le CA souhaite rester sur : 1/3 club, 1/3 famille et 1/3 Salarié**

**Vote CA : 4 Pour / 0 Contre / 1 abstention**

Le CA est-il d'accord pour que le club offre une carte cadeau pour le Noël des enfants au salarié ?

**Vote CA : 4 Pour / 0 Contre / 1 abstention**

Pour Quel montant ? (site : URSSAF)

**171€ pour être exonéré de charge**

**Vote CA : 4 Pour / 0 Contre / 1 abstention**

Le CA est-il d'accord pour que le club paye les jours de carences de Sergio en cas d'arrêt maladie pour cette saison ?

**Vote CA : 5 Pour / 0 Contre**

### **11. Divers :**

Anaïs demande s'il reste encore assez de gel hydroalcoolique et de masques à disposition au club : Romain répond que oui.

Sam doit s'informer des aides possibles pour Jade en directement versées à la famille par le conseil général, cdos, région... car elle est maintenant sur les listes espoirs.

Point trésorerie : Le club a actuellement 8329€ sur le compte.

Les aides de l'activité partielle de juin, juillet et août perçues par le club équivalent à environ 3500€ incluant la baisse des charges qui en découlent.

Anaïs doit se renseigner auprès de la ligue et du codep pour la subvention du PJD si elle a été annulée ou versée au codep, car le club ne l'a pas reçue.

Prochaine réunion : 19 décembre concernant le contrat du salarié